

AUREILHAN

Bulletin d'Information Municipal Juin / Juillet 2014

TERRITOIRE

Le point sur la Zone Agricole Protégée Page 3

FINANCES LOCALES

Présentation du budget 2014 Pages 4 et 5

ANIMATION DE LA CITE

Le 91ème défilé de la Cavalcade Pages 6 et 7

CADRE DE VIE

Les travaux et manifestations Pages 8 et 9

PLUS D'INFORMATIONS

Le Conseil Municipal a décidé
La Journée Nationale de la Résistance Page 12

ESPACES MULTISPORTS

N°2

Ville d'AUREILHAN
Hautes-Pyrénées



L'Editorial de Yannick Boubée, Maire



Bulletin d'Information Municipal

Directeur :

Yannick BOUBÉE

Rédacteur :

Isabelle CHEDEVILLE

Ont collaboré à ce numéro :

Anne-Lise GAILLARD

Hervé GAILLARD

Bérengère HAURINE

**Mise en page
et Impression :
Graphicom**

Mairie d'AUREILHAN

Place François Mitterrand
65800 AUREILHAN
BP 40

Tél. : 05 62 38 91 50

Fax : 05 62 38 91 59

mairie.aureilhan@ville-
aureilhan.fr

www.ville-aureilhan.fr

LE BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal nouvellement élu a voté le premier budget du mandat le 29 avril dernier. Trois objectifs nous ont guidés : maintenir les services publics pour les habitants, poursuivre une gestion économe efficace et soutenir l'économie par l'investissement. Ce budget 2014 sera marqué par deux éléments forts pour les contribuables locaux :

- une hausse très modérée du taux de la taxe d'habitation (+1%) ; les taux des taxes foncières restent inchangés. La pression fiscale demeure donc très contenue.
- l'absence de recours à l'emprunt (gardons à l'esprit que « l'emprunt d'aujourd'hui est l'impôt de demain »).

Pour autant nous arrivons à dégager de l'auto-financement pour réaliser de nouveaux équipements. Alors que ferons-nous en 2014 ? Dans la continuité du mandat précédent, nous poursuivrons nos efforts en matière d'éducation : la première tranche des travaux de rénovation du groupe scolaire des Cèdres débutera cet été. Nous aurons l'occasion de revenir plus amplement sur cette opération. Les vestiaires du terrain de football au Parc des Sports de l'Adour seront réhabilités et agrandis, des aménagements de sécurité seront réalisés (carrefour du collège et carrefour des rues du XI Novembre et du Chemin du Roy), deux opérations d'enfouissement des réseaux seront menées (avenue de la Chartreuse et poursuite des travaux rue Jean-Jacques Rousseau). S'ajoutent bien évidemment les travaux d'entretien courant des bâtiments et espaces publics, l'extension du cimetière Nord, le programme annuel de réfection des trottoirs...

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Trois opérations d'envergure vont contribuer à l'aménagement et au développement de notre territoire. La Zone Agricole Protégée de la plaine de l'Ousse tout d'abord. L'équipe municipale est très attachée à la préservation de ce territoire car, plus que jamais, il est primordial de se tourner vers d'autres modes de production, de développer les circuits courts, de bâtir en bonne intelligence un projet qui rapproche

les producteurs et les consommateurs. Une réflexion a été menée avec tous les acteurs concernés et le périmètre est désormais défini. S'ouvre maintenant une phase administrative avant que la zone agricole protégée de la plaine de l'Ousse ne soit définitivement arrêtée.

La deuxième opération d'aménagement est menée par PROMOLOGIS. 29 logements locatifs sociaux vont être construits sur une « dent creuse » de la Commune, au quartier Lapujole (rue du Pic du Midi).

Enfin, la troisième opération, conduite par l'Office Public de l'Habitat, va permettre de créer, au quartier du Bout-du-Pont, entre l'avenue Jean Jaurès et l'avenue des Sports, 47 logements autonomes destinés en priorité aux seniors valides. La Commune a apporté son soutien financier en allouant à l'OPH une subvention foncière de 50 000 €. Ce projet est particulièrement intéressant à plusieurs égards : social (il permettra à la Commune de réduire son déficit en matière de logements sociaux. De plus cette résidence proposera des logements adaptés à des seniors, qui ne sont plus en faculté de demeurer dans un habitat individuel faute de pouvoir l'entretenir ou bien d'en assumer les charges financières) ; économique (il s'inscrit dans le processus de requalification d'un quartier ; la population de cette résidence contribuera à renforcer un fragile commerce de proximité, si utile en cœur de ville) et enfin urbanistique (une friche urbaine préjudiciable à la qualité de vie des habitants et à l'image de la cité sera remplacée par un bâti de qualité, qui au-delà de sa destination, apportera une réelle plus-value au quartier).

LES VACANCES SCOLAIRES APPROCHENT

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergements estivaux ouvriront leurs portes le 7 juillet prochain. Les animateurs de la Maison des Jeunes et de la Culture ont préparé, comme tous les ans, un programme d'activités riche et varié. N'hésitez pas à inscrire votre enfant !

Cordialement à vous,

Brève

Lien social : l'association ALICE

L'IUT de Tarbes accueille chaque année des étudiants étrangers qui suivent, en parallèle d'études classiques, des cours de français dans le but de parfaire cette langue. L'Association A.L.I.C.E (« Accueil et Liens Internationaux de Convivialité pour les Etrangers ») a été créée afin d'assurer l'accueil de ces étudiants. Son action prioritaire est de trouver des « familles d'accueil bénévoles », disposées à accueillir un étudiant étranger lors d'un week-end ou quelques journées dans l'année, afin de favoriser son intégration à la vie sociale et culturelle locale.

Si vous souhaitez participer à cette expérience enrichissante, n'hésitez pas à contacter l'association ALICE

Association ALICE – IUT de Tarbes, 1 rue Lautréamont – BP 1624 - 65000 Tarbes.
Téléphone : 05 62 44 42 37 - Courriel électronique : assoalice2013@gmail.com.



Plaine de l'Ousse la création d'une Zone Agricole Protégée se poursuit

Une mesure opérationnelle de préservation des zones agricoles

Lancée au début de l'année 2014 sous l'impulsion des Communes d'Aureilhan et d'Orleix, le projet de Zone Agricole Protégée (ZAP) traduit la volonté politique de préserver et de développer l'activité agricole dans la plaine de l'Ousse. Le projet repose sur trois axes majeurs : consacrer la plaine de l'Ousse comme un espace agricole, encourager et soutenir une agriculture dynamique déjà orientée vers des circuits de proximité, définir un projet territorial péri-urbain de qualité.

Une démarche de concertation renforcée

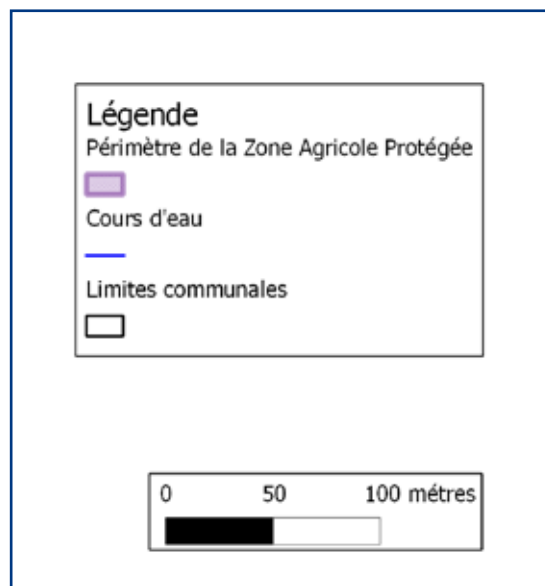
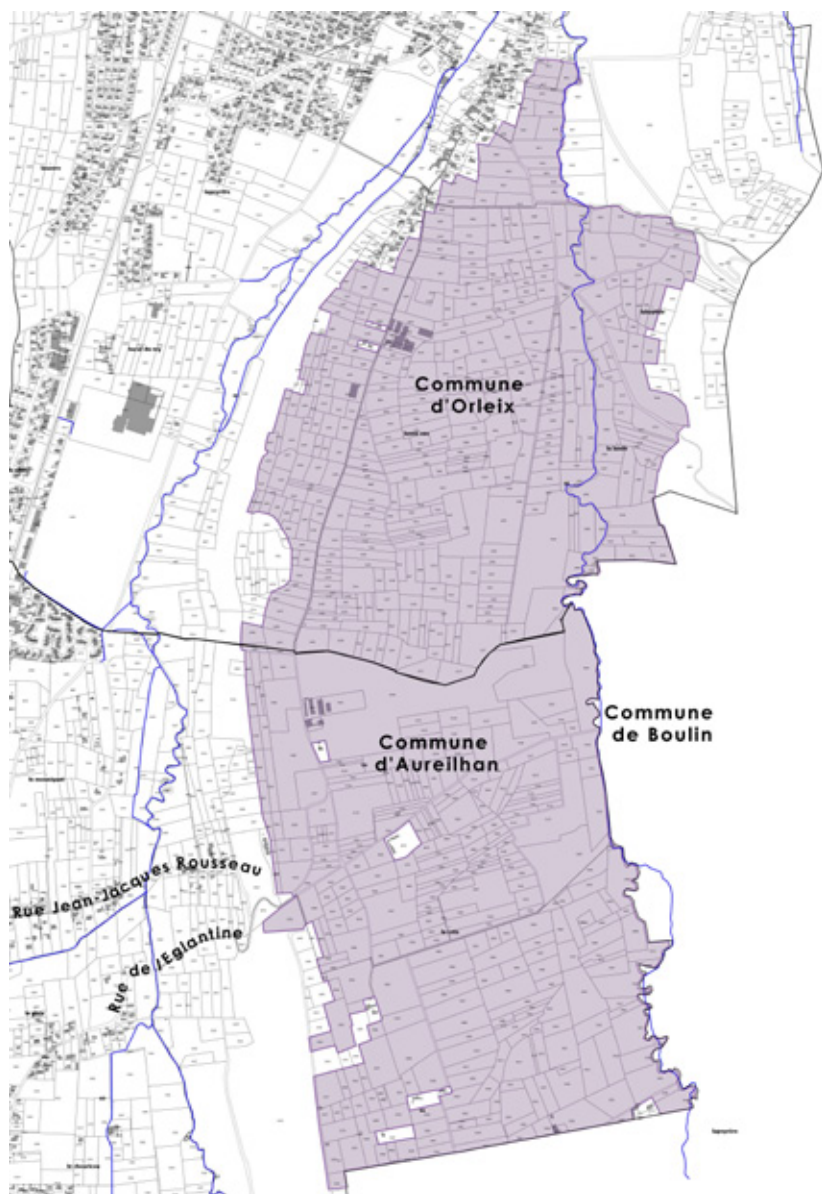
La réalisation de l'étude, de février à avril 2014, a été confiée à un groupement spécialisé. Durant cette période, tous les acteurs (collectivités, agriculteurs, usagers, associations, propriétaires fonciers) ont

été consultés pour permettre l'élaboration d'un diagnostic partagé par tous. C'est ainsi que 3 ateliers thématiques ont été organisés, dont un relatif à la délimitation du périmètre, et 3 comités de pilotage. Au final, la ZAP s'étendra sur une superficie d'environ 341 hectares. Plusieurs critères ont guidé la définition de ce périmètre : arrêter une zone cohérente et homogène géographiquement, se rapprocher des espaces bâtis pour limiter l'étalement urbain et englober quelques sentiers de randonnées compte tenu de leur lien d'usage avec l'activité agricole.

Où en sommes-nous ?

Les travaux ont été présentés au Conseil Municipal d'Aureilhan le 29 avril dernier, qui a validé le projet de ZAP et le périmètre.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le dossier a été déposé en Préfecture, chargée de recueillir l'avis de la Chambre d'Agriculture et de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture. Il fera ensuite l'objet d'une enquête publique organisée par le Préfet. Enfin, la création de la ZAP sera définitivement approuvée par arrêté préfectoral. Celle-ci constituera alors une servitude d'utilité publique qui sera annexée au Plan Local d'Urbanisme des 2 Communes. Les conséquences : tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol altérant le potentiel agronomique, biologique ou économique de la ZAP sera soumis à l'avis de la Chambre d'Agriculture et de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.



Le budget 2014 : pas de recours à l'emprunt et une hausse très limitée de la fiscalité locale

Le premier budget du mandat a été voté le 29 avril dernier. Dans le prolongement de la mandature précédente, la Municipalité a proposé un document comptable qui traduit une gestion prudente et rigoureuse des deniers publics. Ce budget s'élève à **9,7 millions d'euros** (6,2 M€ pour la section de fonctionnement et 3,5M€ pour la section d'investissement).

La section de fonctionnement

Les charges de Personnel (50% des dépenses de fonctionnement) vont être impactées de 5%, en raison notamment de l'augmentation importante des assurances statutaires et d'un remboursement CNRACL (caisse de retraite) exceptionnel lié à un détachement.

Les charges à caractère général (1 197 510 €) restent maîtrisées ; toutefois, elles seront majorées par le transfert des frais d'entretien de voirie en section de fonctionnement (elles étaient jusque-là comptabilisées en section d'investissement).

Le remboursement des **intérêts de la dette** (hors Intérêts Courus Non Echus) s'élève à 220K €.

Compte-tenu des éléments précédents, les dépenses réelles de la section de fonctionnement (4 861 986 €) connaissent une hausse globale de l'ordre de 4,6%.

Les recettes réelles de fonctionnement (5 509 823 €) devraient très légèrement baisser (moins de 1%), en raison notamment de la diminution de la dotation forfaitaire de base versée par l'Etat et de certains produits des services. **Pour autant, la fiscalité des ménages évoluera de manière très modérée (voir encadré ci-dessous) et 1 250 000 € seront dégagés au profit de la section d'investissement, permettant ainsi de ne pas recourir à l'emprunt.**

La section d'investissement

1 800 000 € d'équipements nouveaux ont été votés, auxquels il faut ajouter la subvention de 50 000 € versée à l'Office Public de l'Habitat pour la réalisation d'une résidence pour seniors valides. Côté recettes, près de 550 000 € de subventions nouvelles sont attendus.

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

TAXE D'HABITATION		TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	
2013	2014	2013	2014
12,91%	13,07%	18,24%	18,24%

Pour l'exercice 2014, la Municipalité a décidé de n'augmenter que très légèrement le taux de la taxe d'habitation (+1,012%), pour permettre d'équilibrer le budget. Le taux de la taxe sur le foncier bâti reste inchangé.

D'une manière générale, les taux de fiscalité locale votés par le Conseil Municipal d'Aureilhan, apparaissent très contenus au regard de ceux des Communes de populations comparables. En conséquence, la commune collecte des ressources fiscales limitées. Pour illustration, en 2012, le produit des impôts locaux (322 € par habitant) était **plus faible de 29 %** à celui des 8 communes les plus importantes du département (454 euros par habitant) et **plus faible de 26 %** à celui des communes de la strate d'Aureilhan (437 euros par habitant).

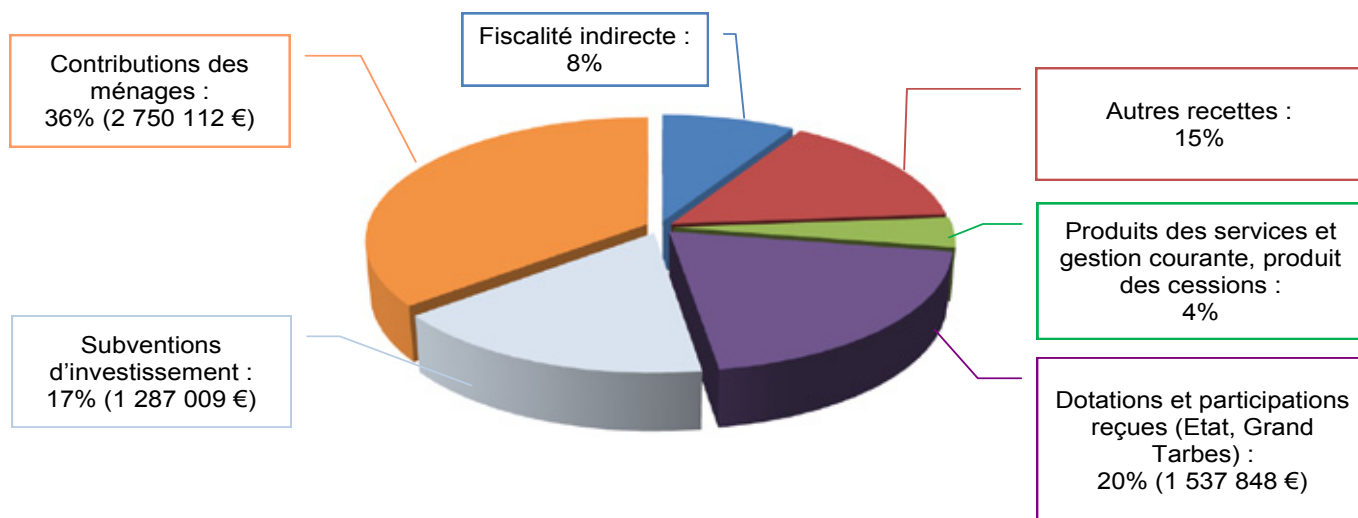
Les comptes individuels des collectivités sont consultables sur le site www.collectivites-locales.gouv.fr.

INFORMATIONS FINANCIERES	AUREILHAN	MOYENNE NATIONALE DE LA STRATE
Dépenses réelles de fonctionnement/population	595 €	1 016 €
Produit des impositions directes/population	337 €	464 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	675 €	1 123 €
Dépenses d'équipement brut/population	293 €	637 €
Encours de dette/population	745 €	1 002 €
DGF/population	161 €	217 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	50,59%	53,5% en 2012

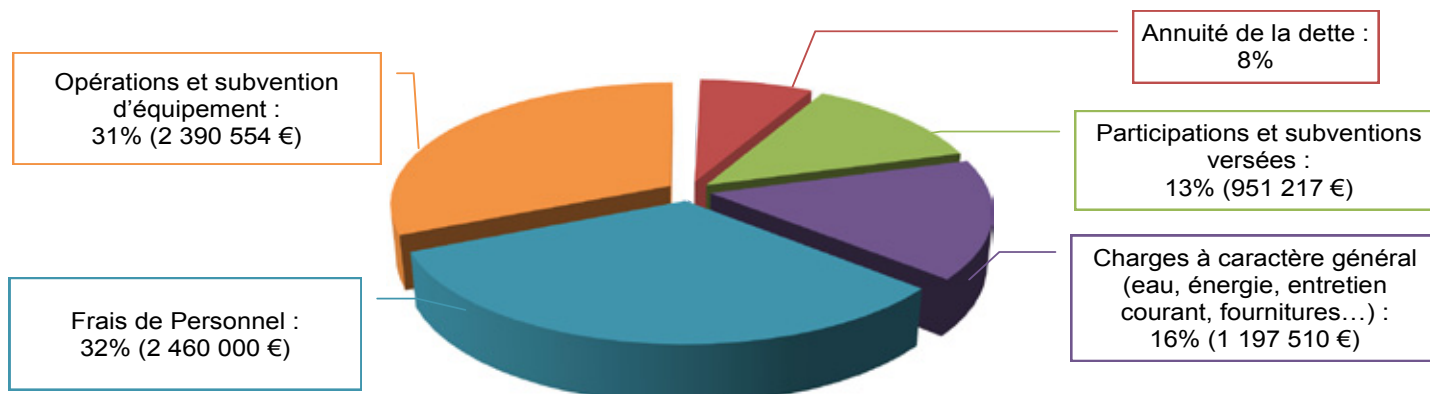
Potentiel financier par habitant	Moyenne nationale de la strate
642,75	1076

(Données extraites du compte administratif 2013)

LES RECETTES RÉELLES



LES DEPENSES RÉELLES



LES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENTS

■ ACQUISITIONS - 55 000 €

- Matériel
- Matériel informatique
- Véhicules

■ CIMETIERE - 120 000 €

- Etude hydrogéologique
- Allée principale
- 1ère tranche d'aménagement dont columbarium

■ BÂTIMENTS - 485 000 €

- Réhabilitation du groupe scolaire des Cèdres (1^{ère} tranche) et construction d'un préau
- Réfection de la toiture du Mille Clubs
- Travaux dans différents bâtiments

■ INSTALLATIONS SPORTIVES - 280 000 €

- Extension des vestiaires du terrain de football au Parc des Sports de l'Adour
- Modification de l'éclairage du terrain de rugby au Parc des Sports de l'Adour

■ VOIRIE URBAINE - 530 000 €

- Elargissement de voies suite à alignements
- Aménagement du carrefour rue du XI Novembre / Chemin du Roy
- Aménagement du carrefour du collège (avenue des Sports)

- Réfection de voirie au quartier des Castors
- Mise à niveau de la défense incendie
- Programme de réfection des trottoirs

■ VOIRIE RURALE - 17 000 €

- Entretien récurrent (chemins ruraux en cailloux, curage de fossés)

■ ECLAIRAGE PUBLIC - 265 000 €

- Enfouissement des réseaux rue Jean-Jacques Rousseau (1^{ère} et 2^{ème} tranches)
- Enfouissement des réseaux avenue de la Chartreuse
- Programme 2014 d'éclairage public
- Programme de remplacement des lanternes et lampes à vapeur de mercure

■ ESPACE MULTISPORTS - 8 000 €

- Reliquats (maîtrise d'œuvre et travaux)

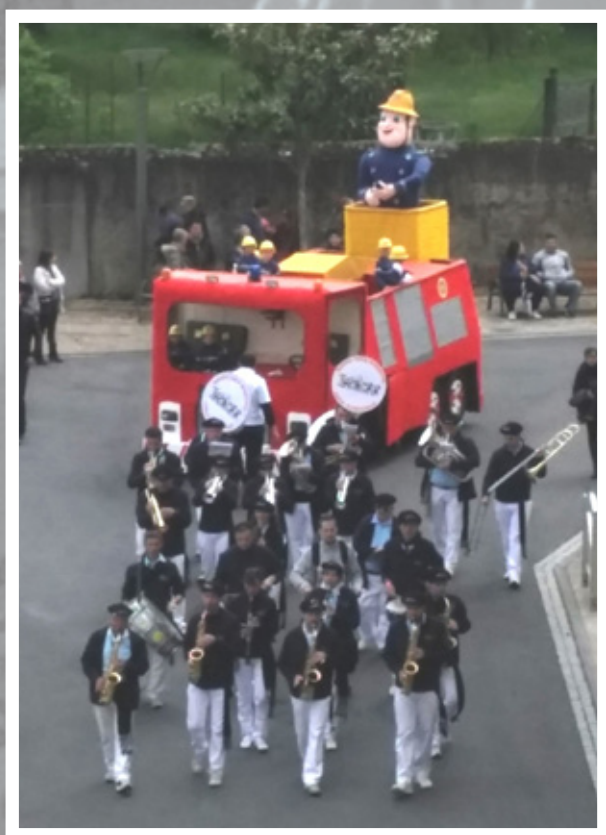
■ HAMEAU DE JOULANES - 40 000 €

- Travaux de VRD (voirie et réseaux)

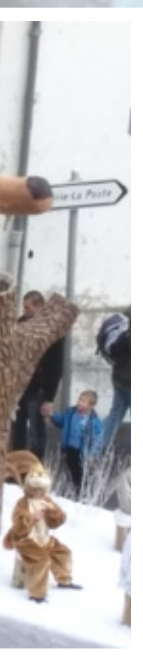
■ SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT VERSÉE (hors opération d'équipement) - 50 000 €

- Subvention versée à l'Office Public de l'Habitat pour la réalisation d'une résidence pour seniors valides, au quartier du Bout-du-Pont

LE DÉFILÉ DES CHARS DE LA C



CAVALCADE, LE 1ER MAI 2014



Pour cette 91ème édition, grâce à une météo clémente, les chars sont sortis en journée et en soirée, pour le plus grand plaisir des spectateurs. Félicitons les bénévoles de la Société Chorale et Cavalcade pour le magnifique spectacle qu'ils nous ont encore une fois livré !



Charte « Òc per l'occitan » : installation de panneaux bilingues

En signant en 2011 la charte « Òc per l'occitan », la Commune s'est engagée à réaliser 5 actions pour favoriser le développement durable de cette langue régionale. C'est dans ce cadre que des panneaux bilingues d'entrée et de sortie d'agglomération ont été installés sur les voies principales : avenue Jean Jaurès (RN 21), rue du XI novembre (RD 8), avenue des Sports (RD 632), rue du 8 Mai (RD 608).

Entretien des espaces publics par les agents du Centre Technique Municipal

Les Services Techniques municipaux ont achevé fin février les travaux de **réfection des tribunes du stade de rugby**, au Parc des Sports de l'Adour. Ainsi, toutes les assises ont été démontées, poncées, consolidées et repeintes aux couleurs orange et bleu. Les parties trop usées par le temps ont naturellement été remplacées. Les piliers ont également fait peau neuve, après avoir été poncés et repeints.



Comme tous les ans au début du printemps, les Services Techniques municipaux procèdent au **fleurissement de la Commune**. Les tapis de fleurs et jardinières sont particulièrement appréciés et contribuent à l'embellissement de la Ville. La période est également propice aux **travaux de tonte**. Les agents parcourent ainsi tous les quartiers d'Aureilhan pour entretenir les espaces verts publics.

Des poubelles-béton installées aux abords de la Maison du Temps Libre

Les abords de la Maison du Temps Libre étaient régulièrement souillés par des débris abandonnés. Pour remédier à cela, la Commune a fait installer deux poubelles-béton à proximité du site. Ce mobilier urbain a été voulu « anti-vandalisme », pour éviter dégradations et feux de poubelles.

Une action a également été menée auprès des usagers de ces lieux.





Défense incendie de la Commune

Dans le cadre de sa mission de lutte contre l'incendie, la Commune a procédé à l'installation de 11 bouches incendie. Ces ouvrages viennent en remplacement d'anciens poteaux ou bien ont été installés dans des zones nouvellement urbanisées. Ces bouches présentent l'avantage de ne pas pouvoir être vandalisées, contrairement aux poteaux. Les agents des Services Techniques municipaux ont finalisé les travaux en scellant des arceaux de protection autour des nouveaux équipements, afin que ces derniers restent constamment accessibles en cas de besoin.

Au total, la Commune a investi 30 000 € dans ce programme de rénovation.

Reprise de la toiture de la salle du Mille Clubs

La toiture de la salle du Mille clubs, au Parc des Sports de l'Adour, a été pour partie refaite. Les travaux ont permis de reprendre l'étanchéité au niveau des arêtiers pour remédier aux problèmes d'infiltration.



Commémoration : cérémonie du 8 mai



(Photos : Jean-Bernard DUBARRY)

Remise de coffrets pédagogiques au Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)



La Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées a remis aux assistantes maternelles du RAM d'Aureilhan – Séméac un coffret pédagogique contenant plusieurs outils de travail à destination des enfants qu'elles accueillent.

La Commune d'Aureilhan était représentée par Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjoint, Sandra BOCK, Maria Begonia GRACIA et Myriam LAGARDE, Conseillères Municipales.

(photo : Jean-Pierre DULUC)

Rencontre avec les Présidents des associations aureilhanaises



Les associations, créatrices de lien social, jouent un rôle important dans la vie de la Cité. C'est pourquoi, le nouveau Bureau Municipal a tenu à rencontrer tous les Présidents lors d'un moment de convivialité organisé en Mairie.

(photos : Jean-Bernard DUBARRY)

Mise au point

Les quatre conseillers municipaux d'opposition, issus de la liste divers droite, Aureilhan-Citoyens 2014 : Jean-Marc LACABANNE, Françoise MAZOUÉ, André BOYRIE et Myriam LAGARDE remercient les aureilhanaises et les aureilhanais qui leur ont apporté leur soutien lors des dernières élections municipales.

Les 1114 voix exprimées en faveur de notre liste nous ont permis d'obtenir quatre sièges au sein du Conseil Municipal.

Nous sommes privés d'un cinquième siège à une voix près, en faveur de la liste « vivre autrement AUREILHAN » conduite par M. LAPALISSE, représentant l'extrême gauche, qui obtient pour sa part deux sièges.

Certes les urnes ont parlé. Ce très faible écart (1 voix sur 5768 inscrits) et les écrits calomnieux de M. LAPALISSE à l'encontre de Jean-Marc LACABANNE, durant la campagne électorale, ayant pu altérer la sincérité du scrutin ; nous avons formé un recours devant le Tribunal Administratif afin que nous soit accordé le recomptage des voix des listes « Aureilhan-Citoyens 2014 » et « Vivre autrement AUREILHAN ».

Cette requête ayant été faite le soir même du scrutin sur les procès-verbaux officiels de l'élection.

Nos remarques et interventions, adressées à Monsieur le Juge, en suite de la requête en recomptage et traitant des indignités proférées par M. LAPALISSE ont été admises par le Tribunal Administratif, celui-ci rejetant seulement la requête au vu du Code électoral. On ne peut donc que déplorer avec force les méthodes de communication de M. LAPALISSE qui ne sont que calomnies, cynisme et irrespect à l'égard de ses adversaires de toutes sensibilités politiques.

En 2003, lors de son premier mandat de conseiller municipal d'extrême gauche, étiquette qu'il n'hésitait pas à revendiquer à l'époque, M. LAPALISSE estimait que le maire en fonction "était mal habitué par l'absence de toute opposition sérieuse et constructive". Nous lui retournons « le compliment ». La polémique stérile et basement politicienne était déjà son fonds de commerce.

En 1995, 2001, 2008 et 2014, nos listes d'intérêt communal se sont toujours revendiquées libres de toute appartenance politique. Contrairement aux élucubrations de M. LAPALISSE qui les a pourtant lues attentivement puisque, à court d'idées, il reprend notre propre slogan de 2008 dans son dernier tract de campagne. Mais où est donc passé son appartenance à l'extrême gauche durant toute la dernière campagne ? Pathétique !!!

L'opposition doit être constructive et respecter les règles de la démocratie!

Est-ce constructif, sérieux et respectueux à l'égard des aureilhanais qui lui ont accordé leur confiance de ne pas siéger aux premiers conseils municipaux de cette mandature ? De ne pas participer à la mise en place des commissions ? De ne pas y tenir sa place pour faire avancer le débat démocratique et préparer ainsi l'avenir de notre commune ? De ne pas participer à la tenue des bureaux de vote ? De critiquer sans cesse et sans fondements tout et son contraire sans jamais apporter de solutions concrètes ?

Quel était alors le but de la candidature de M. LAPALISSE ? Nous pouvons nous le demander.

Cette mise au point étant faite et ces interrogations posées, nous continuerons, pour notre part, à travailler dans l'intérêt et le respect de l'ensemble de nos concitoyens aureilhanais. Tout comme nous participons en tant que citoyens, à l'inverse de certains persifleurs cités précédemment, à la vie de notre commune au travers de différentes associations sportives, culturelles ou d'intérêt public.

Enfin et pour finir, un petit signe sympathique à Annie AGUADO qui fut notre collègue au sein du conseil municipal pendant trois mandatures et dont l'engagement, le sérieux et le dévouement sont connus de tous. Elle continue son action au sein du CCAS et de la MJC.

Jean-Marc LACABANNE, Françoise MAZOUÉ, André BOYRIE, Myriam LAGARDE
Conseillers municipaux d'opposition groupe Aureilhan-Citoyens 2014

Pour 2014, la séquence électorale est terminée. Un désintéressement important des électrices et des électeurs s'est manifesté en relation avec les politiques menées tant par la gauche gouvernementale que la droite, plus préoccupées de leur avenir, de leurs luttes intestines, de servir des intérêts privés et de scandales à répétition impliquant leurs dirigeants que de **construire pour toutes et tous une vie décente à laquelle chacun a droit.**

Ainsi, comme nous l'annoncions dans notre profession de foi électorale, **le gouvernement Valls supprime 11 milliards d'euros** aux communes qui devront donc, dans son sillage, faire de l'austérité et mettre en place un budget poussif comme dernièrement à Aureilhan : un budget incapable de répondre à la demande sociale légitime de notre population **comme par exemple** une salle de restauration avec une liaison chaude à l'école des Cèdres pour les élèves fréquentant la cantine scolaire qui aujourd'hui déjeunent tard et trop rapidement ou bien une maison des associations, nombreuses à Aureilhan...

Tant au niveau national que local, les politiciens de tous bords ont installé **un climat délétère** qui a fait que **le maire sortant**, Y. Boubée s'est permis de faire pression sur un de nos colistiers lors de la campagne municipale : **il a ainsi sali la fonction de maire** qui, contrairement à ce qu'a fait Y. Boubée, doit **favoriser la liberté d'expression et la liberté d'action.**

Pour marquer **notre complète réprobation** de son acte grave, nous n'avons pas participé aux deux premières réunions du conseil municipal.

De la même façon et fort de notre expérience, nous ne voyons pas pour l'heure l'intérêt de poursuivre notre participation aux commissions municipales qui du reste sont consultatives et donc n'ont pas d'influence d'autant plus que les décisions sont déjà prises, même pour nommer une nouvelle rue, par la majorité PS, PCF et Vert, avant la réunion de la dite commission!!!! **Le simulacre a assez duré.**

Quant à J-M Lacabanne qui revendique maintenant l'étiquette "sans étiquette" après avoir été balladurien puis sarkozyste, il s'est perdu dans une contestation imaginaire des derniers résultats électoraux et de nos écrits pour laquelle le tribunal administratif vient de le renvoyer au vestiaire...

Et tous ces élus prétendent gérer notre commune...

Jacques LAPALISSE & Audrey MAUHOURAT,
conseillers municipaux 100 % à Gauche d'Aureilhan

Aureilhan, le 13 juin 2014



Le 23 mars dernier, vous nous avez renouvelé votre confiance puisque le liste de la Gauche rassemblée a recueilli 53,90% des suffrages exprimés - soit 3,10 points de plus qu'en 2008 -, malgré un contexte national difficile pour les sensibilités politiques que nous défendons. Nous souhaitons, avant toute chose, adresser nos plus sincères remerciements aux Aureilhanaises et Aureilhanais qui se sont rendus aux urnes. Avec une équipe renouvelée, à la fois porteuse d'un bilan et tournée vers l'avenir, nous poursuivrons le chemin tracé.

Alors, concrètement, qu'allons-nous faire pendant les 6 années à venir ? Nous avons bâti notre projet autour de 4 thématiques. Voici l'essentiel de nos engagements :

- ▶ **Poursuivre nos efforts en matière d'éducation – priorité de la Municipalité, et d'accompagnement de tous les âges de la vie** : le groupe scolaire des Cèdres et la Maison Pomès qui accueille la Maison des Jeunes et de la Culture seront réhabilités, nous faciliterons l'installation de résidences avec services pour séniors, nous continuerons à assurer la sécurité et la tranquillité publiques, en partenariat avec la Police Nationale, pour favoriser le bien-vivre ensemble...
- ▶ **Dessiner les modes de déplacement de demain, pour une Cité encore plus agréable** : nous rendrons la ville plus accessible et adaptée aux différents handicaps, nous élaborerons un schéma de déplacements doux et réaliserons des pistes cyclables et voies piétonnes, nous bâtirons un plan de circulation...
- ▶ **Cultiver le bien-vivre ensemble** : nous rénoverons le Centre Jean Jaurès, pour en faire un lieu toujours sportif et encore plus festif, nous améliorerons les espaces sportifs existants (extension des vestiaires du terrain de football au Parc des Sports de l'Adour notamment), nous poursuivrons l'aménagement des espaces publics...
- ▶ **Développer une ville où il fait bon vivre** : nous installerons des aires de jeux pour les enfants, nous développerons les espaces verts et valoriserons les espaces naturels, nous accompagnerons un projet d'aménagement de la Tuilerie « Oustau »...

En terme de méthode, l'équipe sera disponible et à l'écoute, communiquera, travaillera en concertant largement et agira dans la transparence. Nous œuvrerons à garantir les mixités et une égalité d'accès aux services publics, en application de principes de solidarité bien compris. Nous nous attacherons à trouver l'équilibre entre économie des ressources et maîtrise des charges, pour une meilleure efficacité environnementale. Nous serons attentifs au maintien et au développement du tissu économique local, dans le cadre de nos compétences.

Nous conserverons des taux de fiscalité très raisonnables, inférieurs aux taux moyens départementaux et nationaux comme aujourd'hui.

Nous continuerons à gérer la ville sérieusement. Aureilhan est citée parmi les 10 Communes de plus de 5000 habitants les plus économes de Midi-Pyrénées. Ainsi, nos frais de fonctionnement sont maîtrisés, inférieurs de moitié à ceux des communes de la strate. Notre dette est restée constante sur le mandat. Nous poursuivrons ces pratiques vertueuses.

Soyez assurés de notre entier engagement pour continuer à œuvrer pour l'intérêt général, dans la transparence et la concertation, à l'écoute de chacun.

Suzan DUCASSE,
Groupe Socialiste

Simone GASQUET,
Groupe Communiste et
Républicain

Yves CARRIÉ,
Groupe Europe
Écologie-Les Verts

Le Conseil Municipal a décidé

🗨️ Le 21 février 2014 :

- De demander une subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour la réhabilitation du groupe scolaire des Cèdres.
- De voter contre le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux adopté par la Commission Locale de l'Eau le 6 novembre 2013.
- De dénommer les voies de desserte de la résidence située avenue du Pic du Midi (quartier Lapujole Nord) « rue du Lac de Gaube » pour l'axe Nord-Sud et « rue du Lac d'Oô » pour l'axe Est-Ouest.
- De transférer dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces verts des lotissements « Le Cabaliros », « Le Hautacam » et « L'Aurelius ».
- D'approuver les programmes de rénovation de l'éclairage public, d'enfouissement du réseau basse tension et du réseau téléphonique de l'avenue de la Chartreuse.
- D'approuver le programme 2014 de rénovation et de mise en conformité de l'éclairage public communal, présenté par le Syndicat Départemental d'Électricité.
- D'attribuer une subvention foncière de 50 000 euros à l'Office Public de l'Habitat, pour la réalisation d'une résidence de 47 logements sur la friche urbaine « San Miguel », au quartier du Bout-du-Pont.
- D'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune d'Aureilhan et la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, pour les travaux de rénovation de l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan (remplacement des menuiseries extérieures et des céramiques, rénovation de la toiture, mise en conformité du dispositif sécurité incendie, mise en conformité de l'ascenseur).

🗨️ Le 10 avril 2014 :

- De créer et déterminer la composition des commissions communales (Cadre de Vie, Affaires Générales, Lien Social et Solidarité).
- De procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, de désigner les membres de la Caisse des Ecoles et les représentants aux Commissions Administratives de Révision des Listes Electorales.
- De procéder à l'élection des délégués de la Commune aux différents syndicats intercommunaux.
- De fixer le montant des indemnités de fonction des élus.
- De débattre des orientations budgétaires de la Commune.

🗨️ Le 29 février 2014 :

- De valider le projet de Zone Agricole Protégée de la plaine de l'Ousse et d'en fixer le périmètre.
- D'approuver le compte administratif principal de l'exercice 2013 et les comptes administratifs des budgets annexes.
- De fixer les taux des impôts directs locaux.
- D'approuver le budget principal de l'exercice 2014 et les budgets annexes.
- D'approuver la convention entre la Commune d'Aureilhan et l'ASCA pour le versement de la subvention annuelle.
- D'établir la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
- De dénommer la voie de desserte de la résidence située av. du Pic du Midi (quartier Lapujole Nord), située au Sud du projet, «rue du Lac d'Aumar».
- De procéder à la désignation des délégués aux 13 Commissions de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes.

Le 28 mars 2014, le nouveau Conseil Municipal a été installé, suite aux opérations électorales du 23 mars 2014. Il a été procédé à l'élection du Maire, Yannick BOUBÉE. Puis, il a été décidé de fixer à 8 le nombre d'Adjoints au Maire et de procéder à leur élection. Ont été élus : Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON et Daniel LARREGOLA.

27 mai, Journée Nationale de la Résistance



Claude PAHU et Jocelyne JOANDET, Maires-Adjoints, déposent une gerbe au pied de la stèle des héros de la résistance.

Pour se souvenir de l'héritage résistant et mettre à l'honneur les valeurs portées par ce mouvement, Elus et Anciens Combattants se sont réunis devant la stèle des héros de la résistance, place de l'Eglise.

Le 27 mai dernier, a été célébrée la première Journée Nationale de la Résistance, date qui correspond à la création par Jean Moulin, en 1943, du Conseil National de la Résistance.

Le rôle de ce Conseil fut de fédérer les principales forces de la future France Libre, pour œuvrer à coordonner l'action de la Résistance dans la perspective de la libération du territoire national.

